Belinda PREVOST
Signature numérique de Belinda PREVOST
Date : 2026.03.27 12:09:25 +01'00'

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le 27/03/2026
ID : 059-215901398-20260325-ARR2503_8-AI

CAUDRY

VILLE DE CAUDRY

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Madame Audrey MATON, 8ème Adjointe chargée des seniors, de la santé et du handicap.

Frédéric BRICOUT, Maire de CAUDRY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le Procès-Verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2026 portant création de 9 postes d'adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire de la Commune et de ses adjoints, en date du 22 mars 2026.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame Audrey MATON, 8ème Adjointe, est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour instruire et régler les questions municipales concernant les seniors, la santé et le handicap.

Cette délégation comprend notamment :

Au titre des seniors et du handicap : la poursuite et l'activation du travail partenarial auprès des acteurs locaux et des institutions du grand âge et de l'inclusion, ainsi que la gestion de l'espace intergénérationnel Albert Schweitzer et la mise en œuvre des actions de prévention contre l'isolement.

Au titre de la santé : le pilotage de la stratégie d'attractivité médicale de la commune et des projets municipaux relatifs à l'installation de nouveaux praticiens en lien avec les partenaires institutionnels. Elle assure également le pilotage stratégique de l'Atelier Santé Ville (ASV) en lien étroit avec l'adjoint délégué aux affaires sociales et aux solidarités : définition des thématiques prioritaires et validation du programme d'actions mis en œuvre par la médiatrice santé.

Par ailleurs, Madame Audrey MATON est nommée référente du Conseil des aînés. A ce titre, elle assure l'animation de cette instance, recueille les propositions des membres et veille à l'intégration des aînés dans les projets transversaux de la commune.

ARTICLE 2 : Pour l'exercice de sa délégation, Madame Audrey MATON s'appuiera sur la collaboration de la commission éponyme et rapportera des propositions de ladite commission devant le Conseil Municipal chaque fois que de besoin.

ARTICLE 3 : Madame Audrey MATON reçoit dans le champ de sa délégation, sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de signature pour toutes les correspondances et documents administratifs courants relatifs aux délégations visées à l'article 1, tels que courriers, compte-rendus, documents de liaison administrative, réponses aux sollicitations des administrés, des partenaires institutionnels et des divers acteurs des domaines concernés.

ARTICLE 4 : En outre, et conformément à l'article L. 2122-18 du CGCT, Madame Audrey MATON reçoit subdélégation de signature pour les décisions prises en application du 5° de l'article L. 2122-22 du CGCT, limitées à la signature des conventions d'occupation et contrats de location concernant les locaux de l'espace intergénérationnel Albert Schweitzer.

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260325-ARR2503_8-AI

ARTICLE 5 : La signature de Madame Audrey MATON dans les conditions reprises aux articles 3 et 4 du présent arrêté sera précédée de la formule « Par délégation du Maire ».

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services, ainsi que les agents placés sous son autorité, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est inscrit au registre des arrêtés ordinaires de la Mairie.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR
TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
27 MARS 2026

Fait à Caudry, le 25 mars 2026

Le Maire,

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Frédéric BRICOUT

Cet arrêté est susceptible d'un recours administratif contentieux dans les deux mois de son rendu exécutoire, devant le tribunal administratif de Lille, ou sur www.telerecours.fr.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**ARR2503_8**
Objet :	**Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Madame Audrey MATON, 8ème Adjointe chargée des seniors, de la santé et du handicap**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.5 - Delegation de signature
Identifiant unique :	059-215901398-20260325-ARR2503_8-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	958 o
Nom métier : 059-215901398-20260325-ARR2503_8-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	752.4 Ko
Nom original : 8__me_adjoint_Audrey_MATON.pdf		
Nom métier : 99_AI-059-215901398-20260325-ARR2503_8-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 mars 2026 à 10h36min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 mars 2026 à 10h37min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 mars 2026 à 10h37min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 mars 2026 à 10h37min11s	Reçu par le MI le 2026-03-27